

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**7 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT POUR LES  
TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE EN TRAVERSEE DE VILLE SUR  
LA RD 6.**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques va réaliser des travaux de réfection de chaussée sur la RD 6, au giratoire des Droits de l'Homme.

Dans ce cadre-là, la commune souhaite réaliser sur cette même partie l'aménagement des entrées et des sorties sécurisées cyclistes suivant le Plan Vélo en vigueur.

Afin de réaliser ces travaux, le Département et la Commune ont constitué une co-maîtrise d'ouvrage, désigné le Département maître d'ouvrage, et vont donc conclure à ce titre une convention.

Les travaux sont estimés à 69 569 € H.T. pour l'ensemble de l'opération.

La part communale s'élève à 15 967 €, conformément au règlement de voirie départemental.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à réaliser toutes les opérations de paiement.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 14 novembre 2017.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 17/11/2017

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/11/2017